L'ÉCHO DE POLOGNE

Paraît chaque mercredi et samedi

Rédaction et Administration Varsovie, 46 rue Tamka.

№ 6. MARCREDI 28 MAI 1919. Le № 0 fr. 20 0 mk. 40

LA RUTHÉNIE-ROUGE.

La Ruthénie Rouge, pays situé entre les sources du San, du Bug et du Dniestr, ainsi que sur le haut cours et les affluents de ce dernier — est une contrée que l'histoire a unie à la Pologne dés ses débuts politiques.

C'est encore à la fin du X-me siècle, que le duc polonais Mieszko occupa Przemyśl, Czerwień (Cité Rouge) et les autres cités appartenant à la terre de Halicz surnommée plus tard „Galicie".

Il retournait alors d'une expedition dans le duché de Kiew, dont les nombreux héritiers se rapportaient volontiers aux princes de la Pologne pour trancher leurs différends. Dès lors ce devint une habitude des monarques polonais d'organiser des expéditions guerrières sur les bords du Dniéper afin d'appuyer les revendications de tel ou autre prince exilé et d'occuper toujours en signe de pouvoir „les cités-rouges" situées sur leur chemin lorsqu'ils rentraient dans le pays. C'est surtout Bolesław le Brave, véritable fondateur de l'Etat polonais qui sut établir l'ordre dans le duché de Kiew déchire par les combats fratricides et qui sut adopter une attitude de souverain dont ils respectaient l'autorité.

Vers la moitié du XII-me siècle, lorsque la Russie orientale se fut séparée définitivement de l'ouest en établissant sa capitale dans la ville de Vladimir sur Klasma — Kiew devint la métropole de toute la Russie occidentale. La famille régnante devenant de plus en plus nombreuse, toute une lignée de princes s'établit dans la Ruthénie-Rouge, formant un duché à part. C'est peu aprés (au commencement du XIII-me siècle) que fut fondée la cité de Lwow par le duc Lew (Lion ou Léon).

Ce pays possédait toutes les conditions naturelles pour devenir un Etat florissant. Les invasions des Tartares cependant qui, dès la moitie du XIII-me siècle commencèrent à dévaster systematiquement ces contrées, réduisirent en cendres non seulement tout ce que la civilisation naissante avait déjà pu y produire, mais elles rendirent pour un grand nombre d'années tout travail civilisateur impossible.

C'est alors que toute la Russie orientale au-delà du Dnieper fut soumise au joug tartare et qu'elle commença à perdre peu à peu dans cet esclavage séculaire les facultés qui auraient pu l'élever au rang d'une puissance européenne.

La Russie ou bien Ruthénie (ces dénominations n'étant pas encore distinctes à ce temps-là) située sur la rive droite du Dnieper, ou autrement dit le duché de Kiew, eut un sort plus fortuné. Bien que devastée par les Tartares elle ne leur fut point soumise et trouva dans les princes polonais des alliés puissants autant contre les invasions mongoles que contre les dissensions internes.

Bien que la Pologne elle-même traversât durant le XIII-me siècle des crises qui mirent en danger jusqu'à son existence,— elle sut toutefois garder sa suprématie envers les ducs de Halicz dans la Ruthénie-Rouge.

Lorsque le dernier de la dynastie des Piast, Casimir le Grand fut monté sur le trône de Pologne (1333) et qu'il eût donné à son pays un statut qui fit l'admiration de ses contemporains—les députés de la Ruthénie-Rouge s'adressèrent à ce monarque

de leur propre gré en lui offrant la domination de leur pays. Bien que cet accès fût tout-à-fait volontaire, les hauts fonctionnaires qui gouvernaient ces contrées et qui provenaient de la population locale, se montrèrent fort mécontents. Le roi Casimir cependant par sa sage tolérance et par le respect des lois du pays, sut se concilier leurs faveurs Lors de son entrée comme dominateur dans les cités de la Ruthénie-Rouge, celles-ci ne présentaient que des tas de décombres.

Le capitale de Lwow se trouvait dans un état déplorable. C'est le roi de Pologne qui la rebâtit de fond en comble et qui lui donna, ainsi qu'à toute la province, une pleine autonomie, grâce à laquelle la Ruthénie-Rouge s'éleva en quelques dizaines d'années à un état florissant.

Après la mort de Casimir le Grand toutefois le désordre étant survenu en Pologne, les „starostes" de la Ruthénie-Rouge, n'etant plus maintenus par l'autorfté monarchique d'autrefois, se mirent à exploiter chacun à sa manière, la province qui leur était soumise. Aussi lorsque la petite-fille du grand roi, la jeune Hédvige,monta sur le trône, fut elle sollicitée par une députation de seigneurs de la Ruthénie-Rouge qui la conjurèrent, de venir faire son entrée „comme roi" dans leur pays. Elle se rendit au premier appel, saluée sur tout son passage avec enthousiasme par la population ruthénienne.

Le mariage d'Hedvige avec Jagiełło, grand-duc de Lithuanie réunit à la Pologne non seulement les territoires de la Lithuanie et de la Ruthénie-Blanche, mais aussi ceux de la Volhynie, de la Podolie et du duché de Kiew, qui avaient été soumis à la domination des princes lithuaniens durant le siècle précédent. La Ruthénie-Rouge se trouva alors presque au centre du nouvel Etat qui, bien que gouverné par un monarque prenait de plus en plus le caractère d'une republique, peu dont après elle en vint même à porter le nom.

Dès lors cette province se sentit absolument polonaise. D'un siècle plus ancienne dans son incorporation à la Pologne que les autres contrées habitées par les Ruthènes, elle les surpassait par la civilisation et par un haut sentiment du devoir national.

Lorsque vint le temps des épreuves, la cité de Lwów prouva qu'elle n'avait point oublié les bienfaits de Casimir le Grand. Lors des guerres cosaques qui éclatèrent presque simultanément avec l'invasion suédoise, la Republique se trouvant dans un état de désorganisation affreuse, c'est Lwow qui sut opposer à deux reprises une résistance héroïque à l'ennemi entré dans le coeur même du pays. La noblesse ruthène inscrivit également son nom en lettres d'or dans l'histoire chevaleresque de la Pologne. Les grands seigneurs de ces contrées provenant presque tous de la lignée des anciens princes du pays, menaient un train princier et se sentaient en devoir de prêter main forte au monarque.

Le paysan ruthène dans ces contrées se sentait l'égal du paysan polonais. L'union du rite orthodoxe avec l'Eglise catholique éffectuée à la fin du XVI-me siècle acheva de rapprocher les habitants de la Ruthénie-Rouge de leurs frères polonais.

Ce n'est qu'après les partages de la Pologne, que le gouvernement autrichien, fidèle au principe „divide et impera", commença à inciter les Ruthènes contre les Polonais dans la Galicie orientale en y semant le germe de troubles qui ne tardèrent pas à se manifester. Déjà en 1848, lors des émeutes révolutionnaires qui eurent lieu à Lwow les. Ruthénes adoptèrent une attitude ouvertement hostile aux Polonais en se rengeant du côté du gouvernement plutôt que de tendre la main à ceux qui avant peu avaient été leurs freres.

L'autonomie accordée à la Galicie loin de diminuer les dispositions défavorables aux Polonais des Ruthènes ne fit que les augmenter. Ils ne cessèrent de faire aux Polonais une guerre sourde et haineuse, secondés par les autorités autrichiennes qui y mettaient tout leur zèle. La question agraire fournissait un prétexte fort bienvenu. Au bout d'un demi-siècle ces efforts furent couron-

nés par des combats civils acharnés et par l'assassinat du comte Potocki, gouverneur de la Galicie. C'est vers ce temps-là ou peu avant, que l'habitude s'introduisit de donner aux patriotes ruthènes le nom d'„Ukrainiens“ qui jadis avait servi à désigner les habitants des confins méridionaux des marches de l'est situés sur le bas Dniéper et aux environs de Kiew. En même temps on put remarquer dans toute l'action anti-polonaise des Ruthènes une organisation plus solide, fort bien dirigée et trahissant clairement une main étrangère, car les Ruthénes eux-mêmes se composaient en majeure partie d'éléments peu éclairés, les classes intelligentes de cette population étant polonisées depuis des siècles.

Les révélations faites par M. Krysiak peu de temps avant la guerre ont prouvé incontestablement par une série de documents extraits des archives du gouvernement prussien, que c'est à Berlin que se trouvait le centre de cette agitation puissante, menée et dirigée avec toute l'astuce et toute l'énergie dont les Allemands sont capables.

Aujourd'hui encore, après le cataclysme qui a boulversé l'Europe entière, les Allemands ont su garder leur prestige dans la Galicie orientale et diriger l'offensive cruelle qui a assombri de deuil les premiers moménts de notre renaissance nationale. Il serait donc juste de répéter à ce moment les paroles du poète: „C'est la main qu'il faut châtier et non le glaive aveugle“.

DOCUMENTS.

Adresse de la Population polonaise de la Silésie de Cieszyn.

La population polonaise de la Silésie de Cieszyn a publié une proclamation émouvante dont nous présentons ici le résumé.

Les auteurs de l'adresse commencent par déclarer que les Polonais de Silésie furent parmi les premiers qui s'affranchirent du joug de l'Autriche afin de se réunir à la Pologne renaissante. Pénétrés du sentiment que l'union fait la force ils ont créé un Conseil National, dont l'autorité fut reconnue par tous les Polonais de la Silésie et qui procéda aussitôt à l'organisation économique et administrative du pays. Plein de confiance dans l'esprit de justice des Alliés et persuadé que la Conférence de la Paix reconnaîtra les droits imprescriptibles de la Pologne à tous les territoires foncièrement polonais, le Conseil National a conclu un accord temporaire avec les Tchèques au détriment de ses propres intérêts. La population se préparait aux élections et au plébiscite projeté et espérait voir enfin naître la réalisation de ses voeux les plus ardents, lorsque une traitreuse attaque des Tchéques, sema la consternation dans toute la Silésie. Les mauvaises nouvelles arrivant de Paris où un accord venait d'être conclu et une ligne de demarcation tout simplement monstrueuse avait été fixée, l'indiftérence de la commission interalliée se trouvant à Cieszyn, qui favorise les prétentions tchèques à notre détriment, enfin la déclaration émise par cette même commission, tout ceci contribua encore à convaincre la population polonaise de la Silésie que ce n'est que par la force des armes qu'elle parviendra à reconquérir sa patrie. On ne croit plus à rien ni à personne, du moment qne ni les manifestations si imposantes des milliers de mineurs silésiens, ni l'attitude de la population ouvrière n'ont pu convaincre les sphères dirigeantes du Congrès et assurer aux Polonais la réalisation de leurs désirs les plus justifiés. Les Polonais de Silésie ont perdu toute confiance dans les efforts de la diplomatie, mais ils espèrenet fermement en l'énergie et le rôle patriotique du Président Paderewski.

L'adresse finit par un appel ardent et une invocation désespérée à la Mère Patrie de ne pas oublier ses enfants et au Généralissimne de les défendre par la force des armes.

L'adresse a été signée par les représentants de la population rurale et ouvrière de la Silésie en tout 9 signatures.

REVUE DE LA PRESSE.

La presse de Cracovie sur la Galicie Orientale.

Les quotidiens de Cracovie du 21 s'expriment sur la question de la Galicie orientale presque unaniment, sans tenir compte des divergences d'opinion qui les séparent d'habitude.

Le „Czas" écrit: „Nos armées victorieuses n'entrent point dans ce pays pour y porter l'impérialisme et pour détruire l'élément ruthène, mais pour défendre la civilisation et pour mettre fin aux massacres qui y sévissent et à la destruction barbare de toute propriété".

Le „Naprzód" (organe socialiste) s'exprime d'une manière analogue: „Si les troupes polonaises avancent dans la Galicie orientale, ce n'est que pour supprimer l'état de choses qui y règne actuellement et pour sauver la civilisation séculaire portée dans ces contrées par les Polonais. Sans nul doute la ligne de démarcation fixée par le gén. Botha ne peut satisfaire les justes désirs de la Pologne, mais d'un autre côté la République polonaise ne voudra jamais gouverner par la force des armes ceux qui ne désireront point se trouver sous sa domination".

Le prof. Szajnocha, éminent géologue traite dans le même numéro du „Czas" de la signification pour la Pologne de Kalusz, endroit situé dans la Galicie orientale, et qui seul possède des mines de caïnite en Pologne. L'agriculture de toute la Pologne a le plus vif intérêt de défendre ces richesses minérales contre l'enemi.

Dans le „Czas" du 22 mai, M. Paygert fait un bilan de toutes les pertes que la Pologne aurait à essuyer en cas d'une séparation de la Galicie orientale. En cas de leur appartenance à la Pologne, les Ruthènes jouiraient non seulement d'une autonomie nationale, mais ils devraient posséder un corps représentatif et un ministre spécial pour les affaires ukrainiennes à Varsovie, conformément aux anciennes traditions de la République. Un programme pareil s'opposerait absolument à tout partage des territoires galiciens. Ce partage serait un malheur pour les deux parties. Si la rivière du Bug servait de frontière—Lwów descendrait en peu de temps au rang d'une petite ville de province.

La question russe et celle des Marches de l'Est.

Le „Czas" de Cracovie publie à la date du 19 mai un article de fond intitulé „La question russe et celle des Marches de l'Est" touchant encore une fois le problème compliqué de la Lithuanie.

La proclamation du gén. Piłsudski y est qualifiée d'acte de profonde sagesse politique et quant à l'opposition de la Diète, le „Czas" l'attribue à de fausses informations sur les plans des Alliés. Vu cependant les conditions qui existent dans ce pays, il n'y a que les raisons d'ordre économique ou bien purement éthnographiques qui devraient être envisagées. Par suite de ces raisons une union libre avec la Pologne pour ce qui concerne la Lithuanie, et une autonomie nationale pour ce qui se rapporte à la Ruthénie Rouge, seraient les seuls moyens de résoudre ce problème. Un Etat lithuanien et blanc-ruthène autonome ne saurait se maintenir sans s'appuyer sur la Pologne, qui de son côté se passerait difficilement du pétrole et du blé podoliens. La Russie par contre, privée des éléments polonais, lithuaniens et blancruthènes qui lui sont étrangers, ne perdrait rien de ses facultés de développement.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nouvelles de Poznań.

La P.A.T. mande de Poznań à la date du 26 mai que le commissariat du Conseil populaire polonais a reçu du ministre des affaires étrangères en Prusse une dépêche reniant absolument les arrestations qui cependant ont été effectuées réellement en Haute-Silésie. Quant à la suppression du sous-commissariat polonais à Bytom, elle aurait eu pour cause l'action présumée de ce commissariat que les Allemands qualifient de haute trahison. Pour ce qui se rapporte aux Polonais internés en grand nombre en Posnanie et en Prusse Orientale, il ne s'agirait que de détenus pour des delits pénaux. La dépêche se termine par la sommation de libérer immédiatament les Allemands internés par voie de représailles.

En réponse à cette dépêche le Conseil de Poznań a protesté avec énergie, en affirmant que les sous-commissariats polonais à Gdańsk et à Bytom ont toujours agi conformément aux propositions wilsoniennes qui sont admises par les Allemands et citées par eux à tout propos. Le Conseil constate que pas un seul Allemand n'aurait été interné sans les provocations incessantes de la part du gouvernement allemand et sans l'insubordination des soldats allemands. Les autorités polonaises sont prêtes à libérer les

ôtages allemands à toute heure, à condition toutefois que le gouvernement prussien cesse d'arrêter des personnages absolument innocents. Dans le cas échéant, toute la responsabilité doit retomber sur le gouvernement prussien.

Les journaux posnaniens publient la nouvelle que les négociations avec les Allemands au sujet du charbon haut-silésien que la Posnanie devait obtenir en échange pour des pommes de terre, ont été rompues, le gouvernement allemand ayant défendu au dernier moment d'exporter le charbon de la Haute-Silésie.

Les „Danziger Neueste-Nachrichten“ mandent de Bydgoszcz (Bromberg) que le meeting de toute la population allemande, y compris les ouvriers, qui devait se tenir dans cette ville à la date du 20 mai, n'a pu être convoqué à cause de la résistance opposée par les habitants polonais.

La P. A. T. mande de Toruń à la date du 22 mai que toute la Prusse occidentale a été mise à l'état de siège. Des arrestations et des visites domiciliaires sont à l'ordre du jour. Les autorités doivent être averties de toute réunion devant se tenir, 48 heures à l'avance.

Autour de la question de Gdańsk.

Le journal allemand de Gdańsk „Danziger Neuste Nachrichten” publie un communiqué du Conseil populaire national allemand pour la Prusse occidentale. Le Conseil ayant envoyé à Berlin une protestation contre les conditions de paix conclut en ces termes: „Nous demandons des mesures immédiates pour préparer une résistance armée“, les „Danz. N. N.“ expliquent au public que la population allemande ne pense nullement à une agression armée contre les Polonais, mais qu'elle ne peut permettre à ces derniers d'accaparer ce qui ne leur aura point été accordé par la Conférence avec l'assentiment des Allemands. „La Prusse occidentale — termine l'auteur du communiqué—ne peut partager le sort de la Posnanie. C'est pour cette seule raison que nous avons engagé le gouvernement à une résistance armée“.

Le même journal donne des détails sur une séance du parlement allemand pour les Marches de l'Est qui s'est tenue à Berlin le 22 mai avec le concours de cent personnes. Les députés de l'association nationale allemande et ceux des provinces de la Prusse Orientale y ont pris part de même que les représentants des autorités et du gouvernement, notamment le président du Conseil et le ministre du commerce. M. Batocky, président de la Prusse Orientale, exposa la situation en faisant observer que les Alliés veulent réunir l'Estonie, la Livonie et le district de Memel et un Etat indépendant, lequel, touchant à l'Etat Polonais, acheverait de séparer l'Allemagne de la Russie. Par suite de cet exposé l'assemblée élut deux commissions: l'une se compose des représentants allemands de la Posnanie et de la Haute-Silésie, l'autre de ceux de la Prusse Occidentale. Ces commissions ont tenu leurs débats dans un secret absolu.

Le quot. „Danziger Neueste Nachrichten“ insère dans le numéro du 22 mai un article tendant à convaincre les commerçants de Gdańsk qu'ils ne peuvent s'attendre à un surcroît de gains en cas de l'incorporation de cette ville à la Pologne. „En cas où les revendications polonaises seraient satisfaites — affirme ce journal — les maisons de commerce françaises et anglaises fonderaient des succursales à Gdańsk en refoulant les commerçants allemands au dernier rang”. Pour prouver cette assertion, le journal fait mention de la société „British Baltic Commercial Corporation“ fondée récemment en Angleterre.

Le journal polonais de Gdańsk „Gazeta Gdańska“ communique à la date du 24 mai que le commandement général de la ville de Gdańsk a invité le conseil national allemand à trouver un journaliste qui connaîtrait bien la langue polonaise et qui consentirait à rédiger un journal germanophile en polonais. Ce journal correspondrait à la „Polnische Warte“ rédigée en allemand par les Polonais.

La P. A. T. mande de Gdańsk à la date du 24 mai que le gouvernement prussien a ordonné la dissolution d'une société de lycéens polonais composée de 16 membres et qui avait pour but de s'instruire dans l'histoire, la littérature et la langue polonaises. Cet ordre a été donné sans aucun motif. Le dr. Panecki, protecteur de la société, a protesté auprès du gouvernement

---

Dans la Haute-Silésie.

On mande de la Haute-Silésie:

Le journal „Oberschlesische Zeitung“ critique la suppression du sous-commissariat polonais par les autorités allemandes en affirmant que cela n'empêchera pas les Polonais de continuer leur travail national en secret ainsi qu'ils le faisaient sous la domination russe.

Le commandement général à Breslau a interdit formellement à l'Union des Hauts-Silésiens de se prononcer en public au sujet de la séparation de la Haute-Silésie. Cette association d'ailleurs se désorganise complètement; tous les partisans de l'incorporation de la Haute-Silésie à la Pologne s'en étant retirés, elle ne se compose plus que d'Allemands.

Le „Volksrat” dans la Prusse occidentale propose de constituer un parlement de l'Est composé de tous les conseils nationaux allemands dans les marches de l'Est. Ce parlement se metterait à la tête d'une milice pour combattre les Polonais. En général les Allemands s'occupent à armer la population civile dans les provinces situées sur la frontière et à donner même aux divisions militaires les apparences de détachements civils armés.

Les manifestations patriotiques allemandes dans les provinces prusso-polonaises donnent lieu à des conflits incessants entre Allemands et Polonais.

Le ministre Heine lors de sa visite à Breslau et à Katowice a conféré avec les représentants de la haute industrie et avec les socialistes en promettant de maintenir les armements en Haute-Silésie tant que la paix n'aura pas été signée.

La „Neue Freie Presse“ communique à la date du 21 mai que certains indices semblent prouver que les Alliés se montreraient enclins à des concessions envers les Allemands au sujet de la Haute-Silésie. D'après la „N. Fr. Pr.” les délégués allemands à Versailles nourriraient l'espoir que ce pays sera sauvé pour l'Allemagne.

Echo des victoires en Galicie.

La P. A. T. (ag. tél. pol.) mande de Lwów à la date du 23-V. que les paysans dans les districts de Tarnopol et ceux attenants se revoltèrent contre les Ukrainiens les armes en main dès qu'ils eurent appris les victoires polonaises. Dans le village de Dawidow aux environs de Lwow, les paysans polonais se sont armés de fusils qu'ils gardaient en cachette et ils ont attaqué un détachement d'Ukrainiens qu'ils ont pu mettre en fuite grâce au secours des troupes polonaises. Les habitants des villes de Stryj et de Złoczów ont désarmé un détachement de soldats ukrainiens à la veille de l'entrée des divisions polonaises. Les jeunes paysans s'enrôlent en masse sous le drapeau blanc et rouge.

La Roumanie et la Pologne.

Le Département de la presse du ministère des affaires étrangères communique que le représentant du gouvernement polonais á Bukarest a été reçu en une audience le 19 mai par le roi Ferdinand de Roumanie.

Au cours de l'audience qui a duré plus d'une heure, le roi a manifesté le désir d'établir une entente parfaite entre la Roumanie et la Pologne. Ces relations deviendraient encore plus stables si les deux Etats possédaient une frontière commune qui les mettrait à même d'opposer une barrière au danger bolchéviste.

CHRONIQUE DE LA DIÈTE.

Nous avons terminé notre compte-rendu de la séance de la Constituante polonaise de ce 22 mai par le discours du président du Cabinet. Nous publions aujourd'hui la suite de ce compte-rendu.

Après M. Paderewski, le député de l'union parlementaire populiste nationale, St. Grabski, a pris la parole comme le rapporteur des commissions parle-

mentaires réunies de la guerre et des affaires étrangères.

Le député a déclaré tout d'abord que les commissions se solidarisent avec l'attitude prise par le président du Conseil vis-à-vis les clauses relatives à la Pologne du traité de paix présenté aux Allemands, car elles satisfont en général l'idée de la justice et les intérêts les plus vitaux de la nation, à l'exception de quelques points de la frontière occidentale et de la ville de Gdańsk. Ensuite il a touché la question d'impérialisme que certains à l'étranger reprochent à la Pologne.

„On nous impute l'impérialisme — dit le député — à nous qui constatons le caractère polonais de Wilno, mais on ne l'impute pas aux Lithuaniens, qui réclament Wilno pour eux, quoiqu'il n'y ait presque point de Lithuaniens dans cette ville. On nous impute l'impérialisme quand nous défendons nos droits à la Galicie Orientale, mais on ne l'impute pas même à la Russie, alors qu'aujourd'hui battue elle fait valoir ses prétentions sur cette province".

Ensuite l'orateur communiqua la résolution des commissions précitées de reconnaître aux peuples habitant les territoires pour le moment occupés par les armées polonaises — le droit de se prononcer eux mêmes sur leur propre sort et sur leur rapport dans l'avenir avec la Pologne. Voici cette résolution:

„La Pologne veut établir ses propres relations avec ces peuples sur la base d'intérêts communs".

Plus loin, le député exposa les deux opinions qui se sont fait jour au sein des Commissions réunies. Les uns étaient pour la création du Grand Duché de Lithuanie, espérant qu'il va être lié avec la Pologne. Les autres voulaient faciliter la réunion organique avec la Pologne tout d'abord à cette partie de la Lithuanie qui en avait exprimé nettement le désir. L'intervention du président du Conseil a contribué à l'adoption de cette seule résolution: que la population exprime elle-même par voie du plébiscite sa propre volonté.

Enfin le député a donné lecture de deux résolutions prises par les Commissions au sujet de la Galicie Orientale. L'une a été adoptée par la majorité des Commissions, majorité composée d'éléments de la droite et du centre, et l'autre — par la minorité composée de députés de la gauche. Selon l'orateur la différence entre ces deux résolutions se réduise à ce que

premièrement — la résolution de la minorité place au premier rang le fait de reconnaissance de l'Etat ukrainien, ce que la majorité a trouvé inopportun —

deuxièmement la résolution de la minorité ne constate pas nettement le droit de la Pologne à la Galicie Orientale.

Comme rapporteur de la minorité a pris la parole le dép. Daszyński—leader du parti socialiste polonais.

L'orateur a rappelé à la Diète que la politique extérieure traditionnelle de la Pologne était de tous les temps celle de combattre pour la liberté des nations opprimées. Le principe fondamental de cette politique était toujours celui d'alliance et de défense contra l'ennemi commun. Aussi, de l'avis de l'orateur, la Pologne doit-elle, en restant fidèle à sa tradition historique, qui a crée dans le passé sa gloire et sa grandeur, ne pas préjuger le sort de la Galicie Orientale avant d'avoir consulté la volonté des habitants de cette province.

A son tour le dép. Głąbiński (union parlementaire populiste-nationale) a pris la parole. Il a précisé la différence qu'il y a entre les vues sur la politique extérieure de la droite et de la gauche. Après avoir traité la situation polonaise à l'ouest et au sud, l'orateur a passé à la question de la frontière orientale. Il dit à ce sujet ce qui suit:

„Quant aux territoires du Grand Duché de Lithuanie, nous gardons la même attitude qu'auparavant Les Polonais habitent en masse compacte les gouvernements de Wilno, de Grodno et une majeure partie du gouvernement de Mińsk. C'est pourquoi en promulgant le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, en se basant sur les principes du président Wilson, nous ne pouvons pas réfuser ce droit à la nation polonaise qui réclame hautement d'être réunie à la Pologne. Aussi n'y-a-t il eu, sous ce rapport aucune différence de vues entre nous et le chef de l'Etat. Nous ne pourrons jamais donner notre consentement à ce qu'on impose aux peuples qui habitent le Duché de Lithuanie certaines idées.

A l'heure actuelle toute la nation doit approuver la réunion éventuelle avec la Pologne. Nous ne pouvons pas préjuger si les peuples de ces provinces désirent cette union. Si les Polonais habitant le Gr. Duché de Lithuanie désirent n'être réunis qu'à la Pologne, nous ne pouvons pas leur imposer une conception déjà faite..."

Après cela le député a passé à exposer la résolution de la majorité relative au sort de la Galicie orientale. A son avis, la majorité, en réclamant la Galicie orientale pour la Pologne, se fonde sur ce fait que d'abord cette province possède une nombreuse population polonaise, ensuite que c'étaient presque exclusivement les Polonais qui travaillaient à sa prospérité économique et culturelle.

Sur les problèmes soulevés par le président du Conseil dans son exposé sur la politique extérieure de la Pologne, se sont prononcés encore quelques députés, et entre autres: le député Rataj (du groupe „Emancipation"), le dép. Dąbski (parti popul.-pol. „Piast"), le dép. Niedziałkowski (club des socialistes polonais) et deux députés juifs — Thon et Grünbaum.

Les divergences d'opinions exprimées dans les discours prononcés par ces députés (à l'exception des députés juifs) ne portaient en général que sur la question de la Galicie orientale.

Faute de place nous insérerons les résolutions prises par le Diète à la fin des débats sur la politique extérieure polonaise dans notre prochain numéro.

NOUVELLES ÉCONOMIQUES.

Une chambre de commerce polono-rançaise.

La revue hebdomadaire „Życie Gospodarcze" publie sous ce titre un article, dont l'auteur Mr. Léon Pączewski traite d'une question vraiment actuelle et présentant une importance de premier ordre.

„Le but de la chambre de Commerce polono-française nouvellement installée à Varsovie, dit l'auteur de cet article, est de lier des relations économiques étroites entre la France et la Pologne, de favoriser le développement du commerce, des finances et de l'industrie des deux pays, et de faciliter tous les accords et les transactions commerciales conclues entre leurs institutions publiques et privées. La chambre de commerce se propose en plus de donner toutes les informations nécessaires se rapportant à ces sujets, de publier des matériaux et des statistiques concernant la vie économique de la Pologne et de la France, ainsi que d'étudier à fond les problèmes visant à normer et à développer toutes les branches de l'industrie, du commerce et des finances.

La chambre de commerce polono-française sera considérée comme personne légale, signera des actes, conclura des accords de tout genre, entreprendra des démarches judiciaires etc.

Selon toute probabilité ladite Société éditera ses propres publications ainsi qu'une revueet un bulletin consacrés aux affaires précitées. La sphère d'action embrassera également l'organisation de concours, de meetings, de coférences, d'éxpositions, l'installation de musées, de bibliothèques etc. Il sera aussi de son ressort d'arranger à l'amiable tout les différends et de niveller toutes les divergences d'opinion pouvant surgir entre les organisations commerciales et industrielles des deux pays.

Le projet de statut de la Chambre prévoit que tout citoyen français et polonais pourra en être membre, mais que ce ne seront que des membres habitant constamment la Pologne, qui pourront faire partie du Conseil.

La Chambre de Commerce franco-polonaise a déjà pris contact avec le chef de la légation de France Mr. Pralon, qui lui a promis son appui bienveillant.

Une coopérative ouvrière polonaise.

Le „Robotnik" donne dans un article publié à la date du 19 mai des détails sur la société par actions „Impex" fondée avec un capital de 3 mill. de couronnes dans la ville de Biała (Bielitz) en Silésie afin de pourvoir les districts attenants d'articles de première nécessité. Les habitants de cette contrée étant composés en majorité d'ouvriers, les organisations qui s'y formaient, portaient en majeure partie un carectère socialiste. Telle était la société coopérative fondée en 1917 qui a donné naissance à l'organisation ci mentionnée.

Les associations coopératives n'étant pas en état de se mettre à la recherche des articles nécessaires sur les marchés de l'étranger — elles se sont concertées pour fonder une compagnie avac garantie limitée qui aurait pour but d'obtenir des marchandises du pays autant que de l'étranger. Les deux tiers du capital proviennent des usines et des associations cooperatives elles-mêmes.

La patronage société a été soumise au du Conseil National de Cieszyn qui la suurveille par l'intermédiaire de 3 délégués et qui doit exercer le contrôle sur la répartition des marchandises et la fixation des prix.

Le Gérant L. Kościelski. Varsovie Imprimerie „Drukarnia Wydawnicza".